

RÈGLEMENTS DU CONOURS

Instructions : Offre valide sur tout achat au détail admissible fait au Canada chez un détaillant Toyo autorisé participant. Pour être admissible au rabais, le consommateur doit acheter au moins quatre (4) pneus Toyo admissibles pour le même véhicule. L'achat doit être effectué entre le 15 mars et le 2 juin 2012. Pour être admissibles, les coupons-réponse doivent être reçus au plus tard le 30 juin 2012 à 23 h 59 HNE, et ils deviennent la propriété de Toyo Tire Canada Inc. Le rabais comprend la TPS-TVH et la TVQ-TVP, le cas échéant.

TOYO TIRES ADMISSIBLES et DATES DU RABAIS :

Période en vigueur du rabais : L'achat doit être effectué entre le 15 mars et le 2 juin 2012.

PNEUS TOYO ADMISSIBLES :		MONTANTS DU RABAIS :	
Extensa A/S	Proxes T1 Sport	Sur un jeu de quatre (4) pneus neufs	13 po - 30 \$
Eclipse	Proxes T1 Sport SUV		14 po - 40 \$
Tourevo LS II	Proxes R1R		15 po - 50 \$
Tourevo LS	Versado CUV		16 po - 60 \$
Versado LX II	Proxes S/T II		17 po - 70 \$
Versado LX			18 po + - 80 \$
Versado ECO	Open Country H/T		
Extensa HP	Open Country H/T tuff duty		
Proxes TPT*	Open Country A/T		
Proxes 4	Open Country M/T		

* Seuls les pneus Proxes TPT de tailles 195/55VR15 (code 187410) et 195/50VR16 (code 187310) sont admissibles.

SOUSSION – Procédure et pièces justificatives – Les réclamations qui ne sont pas accompagnées des pièces justificatives requises seront refusées.

Préenregistrement sur Internet - Allez à www.toyorebate.com puis remplissez le formulaire d'enregistrement en ligne. Les rabais préenregistrés en ligne seront traités plus rapidement. Veuillez toutefois prévoir de **trois à quatre** semaines pour la livraison après la réception des documents au Centre de traitement. CHAQUE demande enregistrée en ligne doit être accompagnée de ce qui suit:

1. Un **formulaire officiel de demande de rabais Toyo Tire** (disponible chez les détaillants Toyo Tire participants ou en ligne à l'adresse www.toyorebate.com) ou une **copie de la page de confirmation d'enregistrement par Internet** (laquelle peut être imprimée une fois le processus d'enregistrement en ligne terminé). Si vous n'êtes pas en mesure d'imprimer ce formulaire, vous n'avez qu'à inscrire les 9 chiffres du code d'enregistrement sur un formulaire de demande de rabais Toyo Tire officiel.
2. Une copie de la facture ou du reçu du détaillant.

Postez le tout au Centre de traitement des rabais par courrier régulier de Postes Canada, par Xpresspost de Postes Canada ou par messagerie (les envois par télécopie ou par courriel ne seront pas acceptés).

Les consommateurs qui ont préenregistré leur réclamation en ligne et qui ont ensuite posté les pièces justificatives seront automatiquement inscrits à un tirage leur donnant la chance de gagner leur achat de pneus. **

PAR LA POSTE SEULEMENT - Dans le cas des demandes envoyées par la poste seulement, allouez de **six à huit** semaines pour la livraison après la réception des documents au Centre de traitement. Si vous choisissez de ne pas préenregistrer votre demande de rabais en ligne, vous devez observer les étapes suivantes :

1. Remplir un formulaire de demande de rabais Toyo Tire (disponible chez les détaillants Toyo Tire participants ou en ligne à l'adresse www.toyorebate.com)
2. Une copie de la facture ou du reçu du détaillant.

Postez le tout au Centre de traitement des rabais par courrier régulier de Postes Canada, par Xpresspost de Postes Canada ou par messagerie (les envois par télécopie ou par courriel ne seront pas acceptés).

****COUREZ LA CHANCE DE GAGNER VOTRE ACHAT** – Tous les consommateurs qui avaient préenregistré leur demande de rabais sur le site www.toyorebate.com avant d'envoyer les pièces justificatives requises seront automatiquement inscrits à un tirage leur donnant la chance de gagner la valeur de leur achat de pneus.

Les réclamations doivent être approuvées et vérifiées par le détaillant Toyo Tire. Seulement la valeur indiquée sur la facture du détaillant sera créditée et le remboursement sera fait sous la forme d'un chèque. Le concours est invalide là où il est interdit par la loi.

Le tirage aura lieu le 30 juillet 2012 parmi toutes les réclamations admissibles reçues à temps. Les réclamations reçues en retard ne seront pas admissibles au tirage.

OÙ ENVOYER VOTRE DEMANDE DE RABAIS :

« PROGRAMME RABAIS DU PRINTEMPS TOYO TIRES 2012 »
a/s de 2283 Argentinia Rd. Unit # 16, Mississauga ON L5N 5Z2

FACTURE/REÇU - REMARQUE : pour être admissible, la facture ou le reçu émis par le détaillant (reçu de carte de crédit non accepté) doit comporter des renseignements détaillés comme le modèle de pneus, la taille de la jante, le numéro de la facture, le prix d'achat ainsi que le nom et l'adresse complète du détaillant. **Les factures incomplètes ou illisibles seront refusées!**

SUIVI DE VOTRE DEMANDE - Vous pouvez accéder à www.toyorebate.com en tout temps pour vérifier l'état d'avancement de votre demande. Si vous n'avez pas préenregistré en ligne, vous pouvez également visiter notre site Web pour y consulter l'état d'avancement de votre demande. Le système vous demandera d'identifier votre demande.

Si vous avez des questions relatives au rabais, veuillez les adresser à : info@toyorebate.com
ou par téléphone au : 1-877-993-6999

PAIEMENT DU RABAIS - Si tous les critères sont respectés, le client recevra un chèque au montant du rabais envoyé à l'adresse fournie et libellé au nom du propriétaire des pneus achetés.

ADMISSIBILITÉ - Ouvert aux résidents du Canada seulement. Vous n'êtes pas admissible si vous êtes un employé, un représentant ou un agent de Toyo Tire Canada Inc., de leurs sociétés affiliées respectives, distributeurs agréés, filiales, sociétés mères ou affiliées, agences de publicité ou promotionnelles, un membre ou un employé de l'organisation indépendante offrant le rabais ou un membre de la famille immédiate (c.-à-d. père ou mère, frère, sœur, enfant ou conjoint) ou ménage englobant n'importe laquelle des susdites personnes.

DÉTAILLANT TOYO TIRE AUTORISÉ - Précision

Précision de l'appellation « Détaillant autorisé » à participer à la campagne de rabais.

- A. Figurer sur la liste générée par le moteur de recherche des détaillants résidant sur le site Web (www.toyotires.ca)
- B. Ou être en mesure de fournir TOUS les services suivants à un client de Toyo Tire :
 1. Avoir la possibilité de placer en démonstration et de vendre les pneus Toyo à leur emplacement de façon professionnelle.
 2. Installer et équilibrer les pneus Toyo de manière professionnelle.
 3. Diagnostiquer tout problème de service en effectuant des essais de route, des réglages, etc.
 4. Assurer le service des pneus Toyo achetés conformément au manuel de garantie, y compris l'inspection et le diagnostic des problèmes liés à la garantie. Remplacement, installation et équilibrage des pneus au besoin.
- C. Doit être un emplacement de vente au détail canadien arborant la bannière Toyo Tire pour des pneus destinés au marché canadien.

Notre objectif est de fournir à nos clients un service intégral et de leur donner satisfaction non seulement à l'usage de nos produits, mais également au niveau de la facilité d'accès aux services dans l'éventualité peu probable qu'un problème lié à la garantie survienne. La simple vente de pneus en ligne ne répond pas à ces besoins.

GÉNÉRAL - Les inscriptions tardives, perdues, incomplètes, dont l'affranchissement est insuffisant, illisibles ou mal adressées ou les inscriptions qui sont irrégulières, qui auraient été soumises par des moyens illicites ou qui ne se conforment ou ne satisfont pas à l'une ou à toutes les conditions de ces Règlements Officiels, seront jugées nulles. Cette offre de rabais est soumise à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.